

Enquête sur l'estimation des récoltes et le fermage 2022

Votre avis du

Votre référence

Notre référence

Annexes

2003040/KR/LO6/2022/01

Objet : Enquête sur l'estimation des récoltes et le fermage 2022

Madame, Monsieur,

Statbel, l'office belge de statistique, organise chaque année une enquête sur l'estimation des récoltes et le fermage. Il est indispensable de réaliser une enquête car les informations récoltées ne sont pas disponibles dans les sources administratives. Ces informations sont utilisées pour calculer la production totale des cultures dans le secteur agricole et constituent notamment des outils très importants pour définir l'organisation commune des marchés agricoles.

Les données demandées portent sur l'année de récolte 2022. Seules les parcelles belges situées en doivent être prises en considération. Les superficies de ces parcelles sont déjà pré-remplies grâce aux données administratives de votre déclaration de superficie.

Il vous sera plus facile de répondre au questionnaire si vous avez au préalable rassemblé les factures et les bons de pesage des fournisseurs (si possible). Vous y retrouverez de nombreuses données sur les productions et les taux d'humidité. Veuillez nous renvoyer le questionnaire rempli avant le 05 février 2023. À cet effet, vous pouvez utiliser l'enveloppe franco de port ci-jointe.

Vous pouvez aussi compléter le questionnaire sur Internet. Pour ce faire, veuillez vous connecter à l'adresse Internet suivante: <https://statbel.statdata.be>

Les paramètres ci-dessous vous permettront de vous connecter : (Attention, veillez à respecter les majuscules et les minuscules lors de l'introduction du mot de passe et de l'identifiant)

Identifiant :

Mot de passe :

Vous avez la possibilité de compléter ce questionnaire en plusieurs fois. En effet, lorsque vous interrompez l'enquête, les données restent enregistrées jusqu'à la session suivante.

Si vous avez des questions ou si vous voulez de l'aide pour remplir cette enquête, n'hésitez pas à prendre contact par téléphone au numéro gratuit : 0800 96 207.

Si vous avez entre-temps répondu à l'enquête, vous ne devez bien entendu plus donner suite à ce courrier.

Si vous avez entre-temps répondu à l'enquête, vous ne devez bien entendu plus donner suite à ce courrier. Les renseignements individuels fournis servent exclusivement à établir des statistiques globales et anonymes. Pour de plus amples informations sur le respect de la vie privée, veuillez consulter notre site internet <https://statbel.fgov.be/privacy>.

En vous remerciant d'avance de votre aimable collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Mauroy
Directeur général a.i.

Base légale : Arrêté royal du 9 octobre 2014 relatif à l'organisation d'une enquête annuelle sur l'estimation de la récolte des cultures agricoles et le fermage effectuée par Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

Personne de contact : Service agriculture
Direction générale Statistique - Statistics Belgium | info.agri@economie.fgov.be | + 32 (0) 800 96 207

Numéro d'entreprise : 0314.595.348



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

 +32 (0)800 96 207

 Statbel.FR

 @Statbel_fr

 /statbel

 statbel.fgov.be

 .be

! Les questions dans ce formulaire portent sur l'année de récolte 2022.

! Seules les parcelles belges situées en doivent être prises en considération. Les superficies de ces parcelles sont déjà préremplies grâce aux données administratives de votre déclaration de superficie. Vous pouvez modifier ces données, si nécessaire.

! Il vous sera plus facile de répondre au questionnaire si vous avez au préalable rassemblé les factures et les bons de pesage des fournisseurs (si possible). Vous y retrouverez de nombreuses données sur les productions et les taux d'humidité.

- ① **Superficie cultivée en** selon votre déclaration de superficie 2022
(Si nécessaire, vous pouvez modifier cette superficie)
- ② **Superficie récoltée** = superficie totale qui a été récoltée (y compris les superficies présentant éventuellement des rendements réduits)
- ③ **Rendement moyen de la superficie récoltée** = $\frac{\text{production totale récoltée } ④}{\text{superficie récoltée } ②}$
- ④ **Production totale récoltée** = poids brut total de la culture qui a été récoltée (voir données indiquées sur les bons de pesage et les factures)
- y compris la production commercialisée, les quantités dénaturées, les quantités pour consommation propre et les pertes d'exploitation (traitement, dégâts causés par les nuisibles,...)
- à l'exclusion de ce qui reste sur le champ

1.1. ESTIMATION DES RECOLTES 2022 : CEREALES EN

Il s'agit de toutes les céréales cultivées pour le grain sec (y compris maïs grain, les semences et les céréales utilisées comme énergie renouvelable).

Si nécessaire,
vous pouvez
modifier cette
superficie

Attention : vous devez fournir
soit le 'rendement moyen', ③
soit la 'production totale récoltée' ④

Nature de la récolte		Superficie cultivée selon votre déclaration de superficie 2022 ①	Superficie récoltée ②	Rendement moyen de la superficie récoltée ③	Production totale récoltée ④	Taux d'humidité ⑤
		(ha,a)	(ha,a)	(kg/ha)	(tonnes)	(%)
Froment d'hiver	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Froment de printemps	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Seigle (y compris méteil)	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Épeautre	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Orge de brasserie	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Orge d'hiver	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Orge de printemps	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Avoine (y compris mélanges de céréales de printemps)	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Triticale	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Maïs grain	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○
Autres céréales*	grains	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○○○○○○○	○○

* Par exemple : le sorgho, le quinoa, le millet, le sarrasin, l'alpiste et les mélanges de céréales uniquement.

1.2. ESTIMATION DES RECOLTES 2022 : CULTURES FOURRAGERES EN

		Si nécessaire, vous pouvez modifier cette superficie	Attention : vous devez fournir <u>soit</u> le 'rendement moyen', ③ <u>soit</u> la 'production totale récoltée' ④			
Nature de la récolte		Superficie cultivée selon votre déclaration de superficie 2022 ①	Superficie récoltée ②	Rendement moyen de la superficie récoltée ③	Production totale récoltée ④	Taux d'humidité ⑤
		(ha,a)	(ha,a)	(kg/ha)	(tonnes)	(%)
Maïs fourrager*	Masse verte	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Betteraves fourragères*	Racines	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Pois fourragers récoltés en grains secs	Grains	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Fèves et féveroles récoltées en grains secs	Grains	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres légumineuses et cultures protéagineuses récoltées en grain secs **	Grains	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

** Par exemple : les haricots secs, les vesces, les pois chiches, les lentilles, les mélanges de céréales ou de maïs avec des légumineuses,...

* Moyens de calculer la production récoltée totale ④ de maïs fourrager et de betteraves fourragères:

- Multiplier le nombre de véhicules par le poids du chargement ou le volume du conteneur.
- Si vous connaissez le volume de la récolte, multipliez-le par leur poids spécifique de la culture.
- Si vous ne connaissez pas le volume, calculez le volume du silo et multipliez-le également par le poids spécifique de la culture.

Poids spécifique maïs fourrager : de 550 à 750 kg/ m³, betteraves fourragères : de 650 à 800 kg/m³

1.3. ESTIMATION DES RECOLTES 2022 : CULTURES COMMERCIALES EN

		Si nécessaire, vous pouvez modifier cette superficie	Attention : vous devez fournir <u>soit</u> le 'rendement moyen', ③ <u>soit</u> la 'production totale récoltée' ④			
Nature de la récolte		Superficie cultivée selon votre déclaration de superficie 2022 ①	Superficie récoltée ②	Rendement moyen de la superficie récoltée ③	Production totale récoltée ④	Taux d'humidité ⑤
		(ha,a)	(ha,a)	(kg/ha)	(tonnes)	(%)
Plants de pommes de terre	tubercules	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Pommes de terre hâtives	tubercules	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Pommes de terre de conservation	tubercules	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Betteraves sucrières*	racines	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Colza et navette	grains	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lin textile	paille	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

*Betteraves sucrières : vous devez déclarer la production réelle (et non la production standardisée).

2. ESTIMATION DES FERMAGES EN

EN 2022

	Code	Fermages (EUR/ha)	Superficie en fermage (ha,a)
Terres sous labour	01	000	000000
Prairies permanentes	02	000	000000

Fermage = somme des fermages de toutes les parcelles dans la _____ (EUROS)
 superficie totale des parcelles exploitées en fermage dans la _____ (ha)

Attention ! Le précompte immobilier qui est parfois payé en même temps que le fermage n'est pas compris dans le fermage.

Exemple:

Un exploitant loue 3 parcelles occupées par des prairies permanentes. Les superficies et les fermages sont les suivants :

- parcelle n°1 : 50 ares (=0,50 ha) et 50 EUR
- parcelle n°2 : 120 ares (=1,20 ha) et 100 EUR
- parcelle n°3 : 80 ares (=0,80 ha) et 90 EUR

Le fermage moyen pour les prairies permanentes se calcule de la façon suivante : $\frac{50 + 100 + 90}{0,50 + 1,20 + 0,80} = \frac{240}{2,50} = 96 \text{ EUR/ha}$

3. AVEZ-VOUS DES REMARQUES ?

Ne répondre que si vous n'avez déclaré aucune estimation de récoltes dans ce questionnaire:**4. Veuillez indiquer la raison pour laquelle vous n'avez pas déclaré d'estimation de récoltes**

5. ESTIMATION DU TEMPS NÉCESSAIRE POUR REMPLIR L'ENQUÊTE

De combien de temps (exprimé en minutes) avez-vous eu besoin pour remplir cette enquête ? (Le temps pour remplir l'enquête aussi bien que le temps pour rechercher les données peut être comptabilisé). ____ minutes